

Conventions, subventions et financement des formations

Alors si je reviens un petit peu sur les réflexions du groupe national, après avoir fait l'état des lieux, il y a deux points importants qui ont émergé. Le premier point crucial partout, c'est la question du financement. Puisque au-delà du financement des départs en formation par les inspections académiques, où on nous assène régulièrement que c'est une lourde charge, que donc les enseignants qui partent en formation coûtent cher à l'institution, en termes de frais de déplacements mais pour les IUFM, à l'heure actuelle avec la masterisation, ça pose un vrai problème parce que qui finance les formations au CAPA-SH ? Vous savez très bien que les IUFM maintenant sont dans le giron des universités. Universités et éducation nationale ne dépendent pas des mêmes ministères. Or, les formations au CAPA-SH qui, de tout temps, ont toujours eu un statut un peu batard, alors, c'est pas du tout dans le sens négatif, c'est toujours que ça a été jamais clairement identifié pour savoir si on était du côté de la formation continue ou du côté de la formation initiale. Donc, voilà. Mais il y en a qui disent que c'est une formation initiale parce que ça mène vers une nouvelle certification. Mais ça n'a jamais été complètement clarifié, cette histoire-là. Et puis finalement, on paye cette histoire-là, parce que comme ça n'a jamais été clarifié, les inspections académiques envoient des gens en formation, donc des gens qui dépendent de l'éducation nationale, et ils les envoient en formation dans un système qui dépend du ministère de la Recherche. Ce ne sont pas les mêmes budgets. Voilà. Et alors, cette question de savoir qui paye, comment ça pose des problèmes, pas dans l'Académie d'Amiens à l'heure actuelle, Mais je dirais que ce n'est pas forcément mieux notre situation, puisque là non plus, rien n'est clarifié. Alors, à titre d'exemple, il y a d'autres académies où il y a des conventions qui sont signées entre les rectorats et entre les universités. Et donc, le rectorat s'engage à financer les formations, c'est-à-dire à reverser une somme d'argent aux universités, qui est définie au préalable en fonction du nombre de stagiaires. Dans l'Académie d'Amiens, ce n'est pas le cas. Je ne sais pas si c'est bien ou si c'est pas bien. Alors dans un sens on pourrait dire c'est bien parce que ça permet effectivement aux formations d'être toujours là, de pouvoir continuer à se dérouler. Mais dans un autre sens, on a un peu une épée de Damoclès au-dessus de nous, parce qu'à partir du moment où le recteur ou bien un inspecteur d'académie va lever le lièvre et va nous dire « Oui, mais enfin, qu'est-ce que c'est que ça ? » ou bien même le président de l'université, le président de l'université sera tout à fait en droit de se retourner vers le recteur et de dire « Voilà, moi, je forme pour vous des enseignants, je mets à disposition des moyens, des formateurs, donc qu'en est-il des que vous me versez de manière rétroactive ? » Voilà. Donc on est un petit peu sous ce coup-là, on ne sait pas trop ce que ça va devenir. Et ça, c'est

vraiment une situation qui est partagée au niveau national. Alors ça crée des tensions très fortes, puisque par exemple, parfois il y a des conventions qui sont signées, comme je l'ai dit, entre le rectorat et l'université, mais le rectorat, bien évidemment, chipote sur le montant de la subvention. Et comme la subvention est inférieure au coût réel, il y a des universités qui décident par exemple de ne plus faire la session N-1. Vous savez, cette fameuse session qui démarre en mai-juin, donc il y a des académies où cette session est supprimée. faute de moyens budgétaires. Il y a des académies aussi, toujours liées à cette histoire de conventions et de subventions insuffisantes, où les déplacements des formateurs ne sont plus pris en charge. On retrouve l'expression « pris en charge » qu'on évoquait tout à l'heure. Donc, ce qui veut dire qu'à ce moment-là, les stagiaires qui sont en formation ne bénéficient plus de visites de formateurs sur le terrain. Donc, ça aussi, ça pose problème. Donc vous voyez que tout doucement, cette histoire de subvention des formations commence vraiment à poser problème. Et une des difficultés supplémentaires, c'est que comme dans cette histoire-là, avec la fameuse loi LRU qui vise l'autonomie des universités, il n'y a plus de cadre national. Donc on va se trouver soumis à des fonctionnements locaux. Chaque université... Chaque académie va gérer selon ses besoins, selon ses possibilités, mais à terme, ce qui risque de se passer, c'est que ce sera des situations très disparates. Et après, tout dépendra des choix politiques, puisque là, ce sont bien des choix politiques, qui seront faits dans chaque académie par le recteur et par les inspecteurs d'académie, et tout ça fortement corrélé, bien sûr, aux moyens qu'on mettra à leur disposition. Donc vous sentez bien que par rapport à ça, le contexte général de la perspective des formations à l'ASH pose problème. Alors au demeurant, puisque lors de cette journée, nous avons eu l'honneur d'accueillir le président de la CDUFM, de la conférence des directeurs de la CDUFM, qui s'est monté, Gilles Balla. qui s'est montré tout à fait favorable à l'ASH et qui a tenu à affirmer que l'ASH pouvait être une force de mutualisation justement au niveau national pour contrer cette dynamique des mises en œuvre locales que je viens d'évoquer. Bon, il a souligné ce problème des conventions, ce problème des subventions et ce problème du financement des formations.